



La transmission : entre monde visible et invisible

Ibra Ciré Ndiaye

Expert au tribunal pour enfants de Paris
Chargé d'enseignement à l'université Paris I

Chez les Peuls du Fuuta-Tooro (moyenne vallée du fleuve Sénégal) comme dans beaucoup de sociétés africaines, l'acquisition des connaissances et la transmission des savoirs et des valeurs se font oralement.

Détenteurs de savoirs, de mémoire et de pouvoirs, les aînés exercent un rôle fondamental dans la transmission des documents oraux aux cadets. Sources de culture et du droit, les traditions orales vivifient l'histoire et la conception que les Peuls ont du monde : une interaction entre le visible et l'invisible. Il y a interdépendance et interaction entre le côté apparent des phénomènes et le côté caché des choses. Dans les représentations cosmologiques africaines, le monde visible est commandé par le monde invisible. Cette conception africaine du monde place le Peul dans un paradigme de la complexité. Cela explique sans doute le rôle des aînés dans la transmission pour la cohésion du système social.

L'image décrite par Amadou Hampâté Ba¹ en résume la portée et la signification. « En Afrique, quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle. » Cette phrase explique la fonction des aînés et les enjeux de la transmission orale. Celle-ci requiert une forte capacité de mémorisation de la part des aînés. Les valeurs transmises assurent le prolongement de la mémoire des lieux vécus et contés au point d'en garantir une certaine continuité et un certain changement.

Sans risque de se tromper, on peut dire que « la parole participe à l'essence du monde » car le contenu culturel des énergies et valeurs transmises s'appuie sur un support oral.

« L'écriture est une chose et le savoir en est une autre. L'écriture est la photographie du savoir mais elle n'est pas le savoir lui-même. Le savoir est une lumière qui est en l'homme. Il est l'héritage de ce que les ancêtres ont pu connaître et nous ont transmis en germe, tout comme le baobab est contenu en puissance dans sa graine. »

Préoccupée par la transmission, la société peule accorde beaucoup d'importance à l'éducation. En restituant la place de l'oralité dans la transmission, mon point de vue sera axé d'une part sur la transmission de l'énergie cosmique et d'autre part sur la transmission des valeurs.

La transmission de l'énergie cosmique

Ce sont les croyances et les rites qui influent sur les conduites et les comportements peuls.

Pour les Africains, la création du monde résulte d'un chaos qui est à l'origine de la séparation et de la diversification des éléments divins. Créateur du monde, Dieu apparaît sous des formes diverses à travers la Terre, le Soleil, la Lune... Une société juste doit être à l'image de cette diversité qu'il faut gérer dans une logique de complémentarité. Elle valorise plus la justice que le droit dans un monde qui a été créé et qui aura une fin.

Dès sa conception, la protection du Peul est soumise au respect du culte des génies invisibles détenteurs de l'énergie cosmique.

La dynamique de cette partie s'articule autour des sources de la transmission et des utilisations de l'énergie cosmique transmise.

Sources de transmission de l'énergie cosmique

Dans les représentations peules, l'énergie cosmique renvoie au sacré et correspond au qualitatif. Elle assure la limite de l'esprit humain.

S'il est vrai que tout Peul transmet une énergie cosmique à ses enfants, il demeure que cette transmission correspond au domaine du sacré et relève du féticheur et du marabout auxquels les aînés font souvent appel.

Au féticheur on associe l'énergie cosmique anté-islamique toujours actuelle, au marabout l'énergie cosmique islamique. La première source est une énergie connue, la deuxième est une énergie reconnue. Différentes mais complémentaires, ces deux sources ont généré un certain syncrétisme qui est l'œuvre d'une communauté croyante avant son islamisation.

• Les ordres de transmission de l'énergie cosmique anté-islamique

Seuls les *Djinn* sont détenteurs de l'énergie qu'ils transmettent au féticheur.

Les connaissances de ce dernier concernent tous les domaines de la vie et toutes les catégo-

1. Ba A. H., 1972, *Aspects de la civilisation africaine*, Paris, Présence africaine, p. 22.

ries d'êtres : les êtres animés, inanimés, mobiles, etc. À l'origine, le féticheur est un sorcier dominé par des forces maléfiques qui orientent ses conduites et ses comportements toujours vers la destruction de l'âme de ses semblables. En tant que destructeur d'âmes, le sorcier constitue un danger pour la communauté, surtout pour les mineurs². Ces derniers doivent être protégés contre les sorciers.

Guéris de la pathologie et purgés de leur âme maléfique par des vomissements, les sorciers peuvent devenir féticheurs et assurer la protection des mineurs et de la communauté à condition qu'ils soient initiés, qu'ils puissent communiquer avec l'invisible et exercer l'intermédiation entre la communauté visible et la communauté invisible.

« Bien que très puissants, les génies obéissent aux hommes quand on les invoque selon les formules spéciales héritées des ancêtres qui concluent avec eux des pactes précis transmis à leur descendance et comportant des interdits et des obligations. »³

Selon certains interlocuteurs, il arrive que l'invisible détermine les critères et acteurs de la transmission. L'acquéreur n'est pas obligatoirement l'ascendant. L'invisible ne transmet l'énergie cosmique au féticheur que si ce dernier adhère aux conditions établies par lui.

Le non-respect par le féticheur des conventions peut entraîner un danger pour lui et sa famille.

La société peule est plus bilinéaire – car la filiation est transmise par le père et par la mère – que patrilinéaire. La transmission chez les hommes s'effectuait par l'initiation. Celle-ci concerne la circoncision qui est un acte collectif des jeunes âgés de vingt et un ans. C'est un moment propice pour transmettre l'esprit de ténacité et le sens de l'honneur. Pendant des semaines, les circoncis font une retraite spirituelle et d'accumulation d'énergie. Une série de chansons rythme leur danse autour d'un grand feu de bois.

Cette pratique est devenue de moins en moins courante au Fuuta-Tooro. Devenu un acte individuel, la circoncision des enfants est pratiquée vers l'âge de cinq ans.

L'islamisation marque la fin du monopole et la crise de la transmission de l'énergie cosmique par le féticheur.

● Les ordres de transmission de l'énergie cosmique islamique

Il existe une hiérarchie dans l'ordre de transmission de l'énergie cosmique.

Les six grands prophètes – Adam, Noé, Abraham, Moïse, Jésus et Mohamet – reçoivent les commandements de Dieu. Ils transmettent le message de Dieu aux cent vingt-cinq *nabbi*. Ces derniers répercutent l'énergie cosmique aux *wa-*

liw qui, à leur tour, s'adressent soit directement à la communauté musulmane, soit indirectement par l'intermédiaire des marabouts.

Comme le féticheur, ces ordres de transmission ont le pouvoir de communiquer avec les *Djinn*.

L'islam remet en cause la validité de l'énergie cosmique qui l'a précédé, l'oralité, l'écriture, les écoles coraniques et les veillées religieuses constituent des outils de transmission auxquels s'ajoutent les onze articles suivants⁴ :

- la double formulation de la profession de foi ;
- les cinq prières canoniques de la journée ;
- la dîme aumônière de fin d'année ;
- le jeûne du mois de ramadan ;
- l'intention ferme de se rendre en pèlerinage à la Mecque ;
- croire et confesser l'existence de Dieu ;
- croire au jour de la résurrection ;
- croire à l'existence des anges ;
- croire aux envoyés de Dieu ;
- croire aux livres révélés ;
- accepter le sort que Dieu nous fait.

L'islamisation du Fuuta-Tooro n'a pas pu empêcher la transmission de certaines valeurs anté-islamiques. Selon Étienne Le Roy, « une conversion religieuse n'emporte pas automatiquement des changements de comportements »⁵.

Les utilisations de l'énergie cosmique transmise

Extérieure à l'homme, l'énergie cosmique permet au Peul de renforcer sa force vitale. Cela explique que le Peul arabisé ou francisé soit à la recherche constante de l'énergie cosmique.

Agents de transmission de cette énergie, le féticheur et le marabout sont consultés pour plusieurs motifs. Nous ne citerons ici très brièvement que le mariage et la création.

● Le mariage

Dans certaines familles, les aînés font appel au féticheur qui doit leur dire si les époux peuvent avoir des enfants. Cet aspect est fondamental. Le féticheur doit déterminer si le moment du mariage est propice pour l'harmonie des époux, etc. Pour la bénédiction publique des époux, seul le marabout est consulté.

On est créé pour transmettre. Depuis l'islamisation peule au XI^e siècle, le mariage est un moyen de transmission des énergies aux descendants. Le devoir de transmission explique l'importance que les Peuls accordent à l'éducation. La transmission est un processus enraciné par les liens du mariage. À travers l'union des époux, c'est une alliance durable qui s'établit entre des lignages et des familles. Mythifiée, la transmission est légitimée par le mariage, le baptême et l'initiation.

2. En droit traditionnel peul, on n'est jamais majeur tant qu'on a un père, une mère, qui ne sont pas forcément les géniteurs mais plutôt un frère du géniteur, une sœur de la génitrice...

3. Wane M., 1977, « Réflexions sur la dimension sacrale chez les Toucouleurs », *Bulletin de l'IFAN*, Dakar, t. 39, série B, n° 2, p. 393.

4. Ba A. H., *op. cit.*, p. 76.

5. Cf. « Mariages "à la carte" chez les Wolofs du Sénégal, entre mésalliances, conventions dotales, islamités et affinités électives », colloque international *Mariage-mariages*, 1997, p. 7.



● La création

On est riche en créant et en s'assurant des modalités de transmission des énergies et des valeurs. La création est prohibée si les modalités et les contenus de la transmission ne sont pas réunis. Dès la conception, le féticheur consulté mobilise son savoir-faire. Il conseille certains massages et gestes que doit accomplir la mère pour sa fille enceinte. Il s'agit d'un véritable accompagnement à la naissance qu'on pourrait assimiler à l'haptonomie.

Les frères, les sœurs, ainsi que les cousins du géniteur et de la génitrice, participent à cette transmission des énergies. Ils transmettent ce qu'ils ont reçu des ancêtres – leur conception du monde – et vécu par leurs expériences acquises au contact avec l'altérité.

Seul le marabout dirige la cérémonie du baptême, bénit le nouveau-né et ses parents. Le féticheur sera consulté discrètement pour des traitements à base de pharmacopée africaine.

À la recherche de l'accumulation de l'énergie cosmique, le Peul s'adresse souvent au féticheur et/ou au marabout pour obtenir le succès dans ses entreprises. Cette manière de penser la vie concerne beaucoup de communautés au Sénégal, au point qu'on peut dire que chaque famille est associée à un féticheur ou marabout. Pour atteindre leurs objectifs, certains hommes politiques, chefs de service, candidats à un concours ou d'autres à la recherche d'un emploi consultent un féticheur ou un marabout. C'est une démarche qui fait partie du patrimoine transmis de génération en génération.

L'énergie cosmique du féticheur est une manifestation pratique de l'animisme peul incarné par les *diiniyankoobe*, c'est-à-dire des gens de foi. L'énergie cosmique du marabout est une manifestation pratique de l'islam incarné par la révolution théocratique de 1776 des *toorobbe*, ceux qui prient (singulier : *toorodo*). Les « gens de foi » croient en une incarnation plurale de Dieu alors que pour ceux qui prient, la vie intérieure est reliée à un seul dieu.

Depuis l'islamisation des Peuls du nord du Sénégal par les malikites – confrérie musulmane du Maroc – au XI^e siècle, la transmission de l'énergie cosmique par le féticheur est contestée, sans doute pour des raisons concurrentielles. Selon ses propagateurs, l'islam détient le monopole de la transmission de l'énergie cosmique.

« L'islam est en un sens une protestation passionnée contre l'attribution du sacré à tout autre que Dieu. »⁶

Intermédiaires entre le visible et l'invisible, le féticheur tout comme le marabout sont préoccupés par la transmission de l'énergie cosmique pour préserver la qualité de vie intérieure des communautés. Celles-ci sont à la recherche d'un équilibre tensionnel entre les intérêts du

groupe et ceux des individus. Fortement hiérarchisée et inégalitaire, la société peule instrumentalise la transmission de l'énergie cosmique pour légitimer et pérenniser des relations de pouvoir et d'autorité qui sont déterminantes dans la transmission des valeurs.

La transmission des coutumes et traditions

C'est à travers la parole que les aînés expliquent, justifient et normalisent. Ce sont donc l'histoire et les valeurs communautaires qui sont transmises aux cadets par les aînés. Cette transmission se décompose en mythes et styles de vie qui correspondent aux traditions et aux coutumes.

Selon Hatzfeld, « la tradition fait plutôt penser à des idées, des croyances et à leur transmission dans le temps »⁷.

Au sens de Michel Alliot, « la coutume est l'essence du droit... L'opposition entre les juristes et les sociologues, accordant, les premiers la prééminence à la loi, les seconds à la coutume, tient au fait que ceux-là s'intéressent à la motivation des jugements, à la formation des actes de la pratique, ceux-ci à leur contenu »⁸.

La coutume associe discours juridique, conduites et comportements humains. Les sociétés coutumières privilégient les fonctions sur les êtres. La coutume est diffusée par le droit oral.

Dans cette deuxième partie, j'étudie le contenu et la réinterprétation des valeurs transmises.

Le contenu des valeurs transmises

Il s'agit d'analyser les valeurs relatives à la stratification sociale et à la solidarité chez les Peuls.

● La stratification sociale

Le système sociopolitique peul s'est adossé sur l'islam pour légitimer une discrimination et une rigidification des catégories socioprofessionnelles qu'on appelle aussi « castes ».

Dans la société peule, on distingue trois catégories de personnes : les nobles – *rimbe* –, les artisans – *ñeeñbe* – et les esclaves – *jijaabe*.

– Les nobles (*rimbe*)

À l'origine, ce sont ceux qui se convertissent à l'islam qui acquièrent le statut de la noblesse. Ils sont aussi les propagateurs de la culture arabe. Détenteurs de savoirs coraniques et de l'énergie cosmique, ils détiennent le pouvoir politique et valorisent un État théocratique. Depuis 1776, la révolution théocratique dirigée par

6. Jormier J., 1989, « Les expressions de l'islam », in *Encyclopédia universalis*, Paris, p. 688.

7. *Les racines de la religion : tradition, rituel, valeurs*, p. 42.

8. « L'acculturation juridique », in *Encyclopédie de la Pléiade*, Paris, Gallimard, 1968, p. 1180.

Souleymane Baal a mis des domaines fonciers considérables à la disposition des nobles et de leurs alliés.

Divisés essentiellement en cinq sous-catégories, les nobles sont composés par ceux qui se considèrent comme les gardiens de la mémoire du Coran – ce sont les premiers convertis à l'islam, *toorobbe* – ainsi que leurs conseillers – *jaawanbe* –, les anciens combattants contre l'islam – *jaagaraf* – ainsi que certaines familles régnautes durant la période anté-islamique, et enfin les pêcheurs – *subalbe* –, maîtres du fleuve, passeurs de bétail et combattant contre les Diinnyankoobe et les Maures.

– Les artisans (*ñeeñbe*)

Il s'agit des tisserands – *maabube* –, des forgerons – *waylube* –, des boisseliers – *lawbe* – et des divertisseurs traditionnels – *naalankoobe*.

– Les descendants d'esclaves (*maccube*)

Ce sont certaines familles déchues par la révolution théocratique de 1776 qui considère l'islam comme source unique de l'énergie cosmique. Les descendants d'esclaves se subdivisent en deux sous-catégories : les affranchis – *sootibe*, c'est-à-dire ceux qui ont racheté leur titre de noblesse – et les dépendants – *halfaabe* – qui sont souvent des femmes et hommes de service chez les nobles. Pour leur statut social, certains affranchis préfèrent qu'on les dénomme *gallungkoobe*, pour les distinguer sans doute des descendants d'esclaves.

En raison du statut social, chaque Peul doit se marier à l'intérieur de sa sous-catégorie. Ce principe, transmis aux cadets par des aînés depuis plusieurs générations, explique la valorisation des mariages préférentiels. Le système politique et économique traditionnel reproduit la stratification sociale existante. Celle-ci légitime la hiérarchie, l'inégalité.

Dans leur rapport à l'espace, les sociétés coutumières privilégient les liens communautaires – parenté, alliance... L'espace est le lieu de concentration des énergies cosmiques accumulées par les forces invisibles.

En droit foncier, ces sociétés privilégient la transmission du patrimoine et non la propriété. Autrement dit, la terre n'est pas considérée comme un bien mais comme une ressource dont on transmet les fonctions qui s'y attachent. La terre transmise n'est pas aliénable.

Dans leur rapport à l'espace, ces sociétés valorisent la polyvalence des espaces et non leur spécialisation, les lieux et non les limites, les échanges sociaux et non le territoire.

Selon Catherine Coquery-Vidrovitch, « la caractéristique des sociétés lignagères est qu'elles reposent sur les hommes et non sur la terre ; donc l'élasticité du territoire est fonction des dimensions lignagères... D'où le caractère relatif et secondaire du territoire »⁹.

● La solidarité

Elle repose sur l'esprit de partage des ressources. Les cérémonies de mariage et de baptême sont des moments pour la redistribution des ressources aux artisans – *ñeeñbe* – et descendants d'esclaves – *maccube*. Les dons entre *maccube* et *ñeeñbe* sont autorisés et pratiqués. Ces deux catégories peuvent accepter les dons des nobles (*rimbe*). À l'exception des *toorobbe*, les dons et contre-dons circulent entre les catégories socioprofessionnelles et les sous-catégories.

De célèbres contes peuls – *Demba e Bodiel* – transmettent souvent des messages relatifs au sens du partage et à l'esprit de solidarité.

À l'intérieur des familles, les responsables de famille valorisent une égalité de traitement de tous les enfants de la maison – *galle*. Cette solidarité est légitimée par les liens de parenté et d'alliance. On partage avec sa famille et on échange avec ses alliés. Le partage et l'échange traduisent un devoir de solidarité et de loyauté par rapport aux familles et alliés.

En résumé, l'honneur, le partage et l'échange régissent le code de conduite peul – *pulaagu*. Ce que les Peuls cherchent à transmettre à leurs descendants, c'est surtout le statut, la mémoire et l'avoir.

D'autres valeurs sont transmises à travers des contes et des épopées lors des veillées sur la place publique ou chez des particuliers. Ce sont des moments où aînés et cadets se retrouvent.

La réinterprétation des valeurs transmises

Existe-t-il une interaction entre les valeurs transmises et les contextes socio-historiques et économiques ?

Porteuse des valeurs liées de liberté et d'égalité, l'école française a introduit de nouveaux statuts résultant de l'instruction et de la formation au Fuuta-Tooro. La scolarisation et l'immigration ont introduit de nouvelles matrices de valeurs qui ont permis aux nobles – *rimbe* –, aux artisans – *ñeeñbe* – et aux descendants d'esclaves – *maccube* – d'acquiescer de nouveaux statuts sociaux. Contre la volonté de certains parents, des enfants issus de l'immigration en France valorisent des mariages entre catégories socioprofessionnelles différentes. Les valeurs transmises par les aînés sont souvent placées sous le signe du rejet par les cadets. À ce titre, on peut parler de crise de la transmission et de conflits de générations.

Une réinterprétation des valeurs transmises par les coutumes explique le sens des mutations en cours, les adaptations et les innovations résultant de la scolarisation et de l'immigration. ■

9. « Le régime foncier rural en Afrique noire », in Le Bris E., Le Roy E., Leidorfer F. (ss la dir. de), *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Paris, Orstom-Karthala, 1982, p. 67.